
La sécurité à tout prix

Posté par admin - 23-02-2008 à 20:14

Permettez à un humble mais néanmoins digne représentant de la sécurité privée, d'apporter sa pierre à l'édifice, en essayant de répondre à l'article sur la sécurité privée de l'éditorial du dimanche 17 février 2008 de L'Opinion.ma.

Pour répondre au fondateur de cette association professionnelles dont j'ignore encore l'existence, je dirais à son membre fondateur, qu'à mon avis seuls quelques prestataires de la sécurité privée ont été consultés, c'est d'ailleurs le cas à Agadir ou deux réunions émanant du PC régional de la sécurité se sont tenues dans le cadre de la préparation d'un cahier des charges dont on ne connaît toujours pas l'origine et encore moins l'auteur, donc bien avant que ne soit promulgué la loi 27-06 relative aux activités de gardiennage et de transport de fonds. Sur plus d'une vingtaine de sociétés qui auraient été conviées à y participer, quatre seulement y étaient présentes lors de la première réunion. Quant à notre droit de réponse auquel j'ai personnellement répondu, il a tout simplement été bafoué puisque aucune suite n'y a été donnée. S'agissant de la seconde réunion qui eut lieu en mai 2007, en comité restreint je suppose, je n'y ai jamais été convié, et pour cause... Elles est ou la démocratie dans tout ça ?

D'après ce que j'en sais, seuls quelques prestataires, qui à mon humble avis n'étaient pas les plus représentatifs et les plus compétents en la matière, ont été conviés à participer à cette autre réunion. Ne parlons pas de la procédure d'adoption de cette loi qui s'en est suivie, nos législateurs n'ayant apparemment tenus compte d'aucune de nos observations, pour n'avoir pour cette profession aucune considération dont ils sont finalement devenus les protecteurs. Force est de constater, non sans une certaine amertume, qu'il sera difficile à l'investisseur français et au dirigeant que je suis, d'exercer convenablement mon métier dans le temps puisque cette activité est dorénavant réservée qu'aux seuls citoyens marocains.

Ceci étant, je voudrais que nos législateurs se rassurent. Hormis ces quelques brebis galeuses et autres voyous qui ne cherchent qu'à se remplir les poches, la sécurité privée est bien comprise chez DPS. Pour remplir les missions qui lui sont confiées par sa clientèle, il faut savoir que notre entreprise emploie principalement, non pas des gardiens, terme sans fondement professionnel, mais bien des Agents de Prévention et Sécurité "APS" et il ne peut en être autrement ! Quant à l'Agent de Prévention et Sécurité ainsi dénommé chez nous depuis le 1er février 2008, pour répondre objectivement au CQP APS qui devrait être servi en France, sa fonction légale est « d'assurer de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue, la sécurité de biens, meubles ou immeubles, ainsi que celle des personnes qui sont liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens » (article 1 de la loi 27-06).

Pour ce qui concerne la formation des Agents, c'est le grand flou, alors que rien n'interdit à priori une entreprise de sécurité privée de s'ouvrir sur la formation continue, à condition bien entendu que son objet social et ses statuts ne s'y opposent. C'est le cas de mon entreprise depuis 2002, et il ne pourra en être autrement. Les "grandes sociétés", ont presque toutes leur propre service de formation. C'est d'ailleurs le cas en France. Pour assurer le gardiennage d'une entreprise durant 12 heures d'affilée, avec moins d'un Smic en guise de rémunération, point besoin de faire une à deux années d'études dans l'une de ces écoles de formation professionnelle privée que certains personnages avides de gains souhaiteraient bien imposer à l'ensemble de ces jeunes gens qui oeuvrent dans la sécurité privée au Maroc. Admettez qu'on ne forme pas un Opérateur en sécurité ou un Gestionnaire en prévention sécurité, comme on forme un Agent de Prévention et Sécurité, un Convoyeur de fonds, un Conducteur de chien, un Agent de protection rapprochée, un Rondier intervenant, un Agent de sécurité incendie, un Opérateur en télésurveillance ou un Gardien d'immeuble.

Si l'on condamnait demain l'ensemble de ces jeunes gens à passer par la formation professionnelle privée qui est loin d'être à mon avis une institution caritative, alors que la plupart d'entre eux sont déjà dans un état de grande précarité, tout cela aux fins d'améliorer soi-disant leur condition sociale, ils se retrouveraient sans plus de qualification qu'ils ne pourraient en espérer au travers de la formation continue que nous dispensons, et dont le contenu est bien plus proche de la réalité et de loin le moins administratif ?

Je crois qu'il va falloir lancer le débat sur la pertinence des titres et des diplômes "Formation professionnelle Privée" et/ou "Formation continue" dans nos milieux.

D'après ce que j'en sais, le niveau d'études requis pour accéder à la formation d'Opérateur ou de Gestionnaire en prévention sécurité n'est pas plus élevé que celui de la plupart de nos élèves. Concernant le formateur vacataire et son indépendance, je reste persuadé que le fait d'exercer pour le compte d'une société privée dans le cadre de la formation continue, n'a pas moins d'intérêt que celui qui exerce pour un centre de formation public, à ce que ses stagiaires soient reçus...

Alors que le secteur de la sécurité privée ne développe qu'une image peu valorisante auprès de la plupart de nos décideurs et autres acteurs économiques au Maroc, lié j'en reste persuadé, à un manque total de considération de l'individu de par les uns et les autres, aux recrutements anarchiques et au manque de formation du personnel, ma société ne peut à mon avis que se féliciter de figurer parmi les entreprises de sécurité les plus respectables et méritoires, et cela même si la formation continue en matière de sécurité qu'elle dispense à ses futurs agents n'a pas encore fait l'objet d'une habilitation, et pour cause !

Il est vrai que la sécurité n'a pas de prix mais elle aura forcément tôt ou tard un coût dont il faudra nous acquitter.

=====